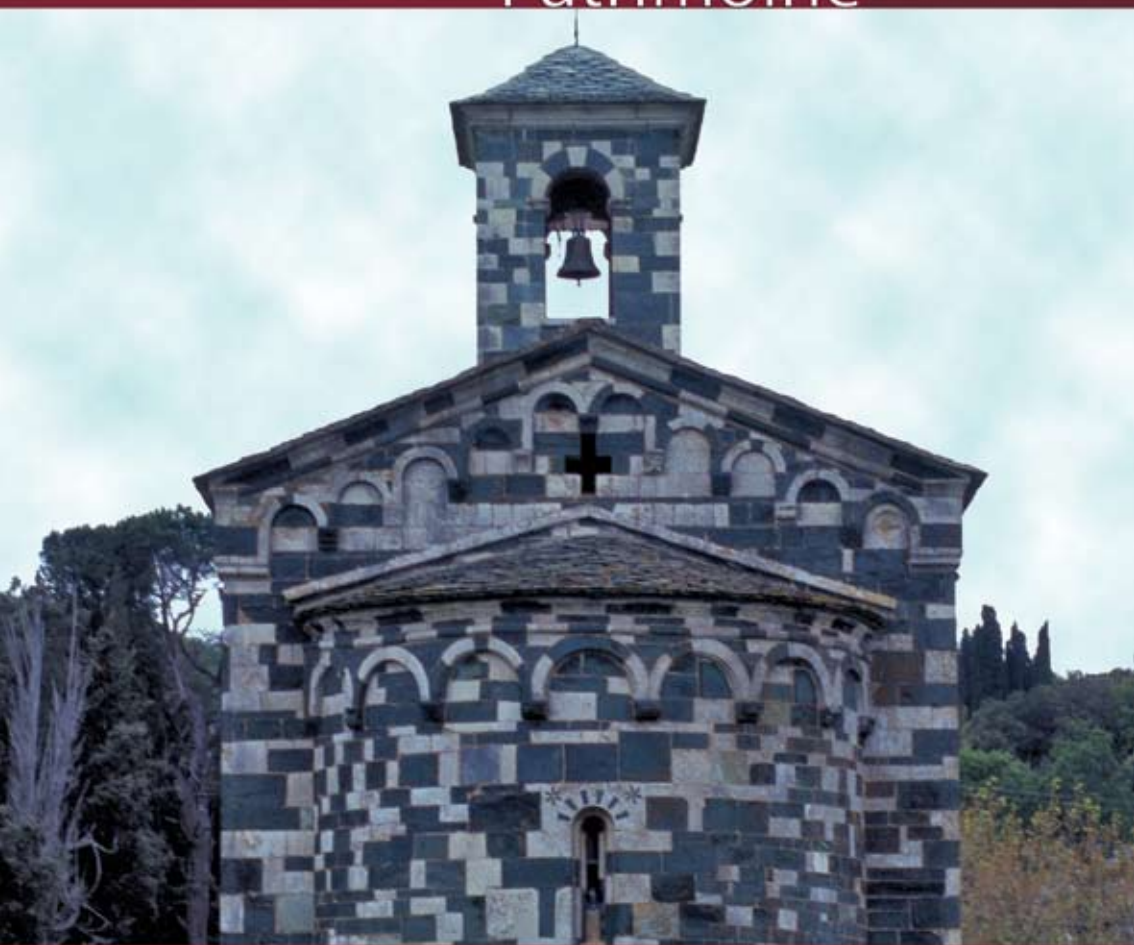




Collectivité
Territoriale
de Corse

l'inventaire et les recherches relatives au Patrimoine



L'INVENTAIRE ET LES RECHERCHES RELATIVES AU PATRIMOINE

Le service de l'Inventaire du Patrimoine coordonne toutes les recherches relatives au patrimoine.

■ Description de l'action

La Collectivité Territoriale de Corse soutient les travaux de recherche relatifs au patrimoine matériel ou immatériel de la Corse effectués par des organismes institutionnels ou associatifs, français ou étrangers (études topographiques s'inscrivant dans le cadre de la politique de territorialisation des actions définies par la Collectivité Territoriale de Corse - études thématiques afférentes aux biens culturels de l'île - recherches iconographiques - études préalables aux labellisations relatives au patrimoine). Elle concourt ensuite à la valorisation des résultats de ces travaux scientifiques qui permettent, entre autres, de documenter les projets de protection, conservation et de restauration du patrimoine, d'aider à la prise de décision en matière d'aménagement du territoire (PLU, ZPPAUP, secteurs sauvegardés...), de contribuer au développement du tourisme culturel.

■ Nature de l'aide

Subvention de fonctionnement, sur la base d'une convention.

Taux maximum : 80 % du coût de l'opération.

■ Critères de sélection

- Connaissances éprouvées et validées - diplômes de 3^e cycle - des intervenants, dans le domaine de l'histoire et de l'histoire de l'art, notamment de l'art italien, ainsi que des sciences humaines.
- Connaissance et mise en pratique de la méthodologie de l'Inventaire Général ou de systèmes normalisés.
- Concordance du projet avec les thématiques et les objectifs prioritaires de la Collectivité Territoriale de Corse.
- Intérêt pour la médiation des connaissances patrimoniales.



■ Bénéficiaires

Collectivités, institutions patrimoniales nationales ou étrangères, EPCC, associations.

■ Procédure d'instruction

- Dépôt de la demande (dossier complet) auprès de la Direction du Patrimoine avant le 30 avril de l'année N.
- Instruction par le service de l'Inventaire du Patrimoine.
- Établissement d'une convention entre les partenaires.
- Décision d'attribution de subvention par le Conseil Exécutif et notification.
- Mandatement selon les termes de la convention.

Attention : si l'aide accordée concerne :

- une opération spécifique, le bénéficiaire remettra, au plus tard trois mois après sa réalisation, un rapport d'activité accompagné d'un compte d'emploi
- la réalisation d'un programme annuel, le bénéficiaire accompagnera son compte-rendu d'activité du bilan financier de l'année écoulée

■ Pièces constitutives du dossier

- Lettre d'intention adressée au Président du Conseil Exécutif
- Note de présentation détaillée relative au projet
- Budget prévisionnel (recettes, dépenses)
- Bilan d'activités de l'exercice écoulé
- Délibération des collectivités, institutions patrimoniales, EPCC association actant pour la réalisation de l'opération et adoptant le plan de financement correspondant
- Convention, s'il y a lieu

|| Pour les associations, fournir en plus les pièces suivantes

- Statuts de l'association
- Récépissé de déclaration à la Préfecture ou extrait du Journal Officiel portant déclaration de l'association
- Liste des membres du bureau
- Compte-rendu de la dernière assemblée statutaire des adhérents
- Liste du personnel de l'association
- Délibération relative aux pouvoirs des personnes habilitées à engager l'association

- Rapport d'activités et bilan financier de l'année écoulée
- Bilan de la dernière opération subventionnée par la Collectivité Territoriale de Corse
- Programme d'activités et budget prévisionnel approuvés par l'organe statutaire compétent

